



4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : iperrette@foot44.fff.fr

Pratiques Diversifiées Coupe Foot5 U18M

Phase 2 - Tour Éliminatoire Règlement (poule de 4 équipes)

Saison 2023/2024

➤ Durée des rencontres :

Foot5 - U15M : 6 rencontres de 8 minutes soit **48 minutes** de temps de jeu par équipe.

➤ Calendriers des journées et Horaires des rencontres :

Se référer aux feuilles de plateaux.

➤ Points :

3 : Match Gagné - **1** : Match Perdu - **Retrait de 1** : Match Forfait.

➤ Qualification :

2 équipe qualifiée sur 4, à l'issue de la **journée** pour la finale départementale.

Important : Les équipes terminant aux **3^{èmes}** et **4^{èmes}** places étant **éliminées**.

➤ Règlementation de participation :

Rappel : L'ensemble des dispositions réglementaires régissant le football de Pré-Compétition (Règlements Généraux de la FFF, de la L.F.P.L. et du District 44) sont pleinement applicables.

La Commission rappelle l'article alinéa 2 des R.G de la LFPL qui prévoit que :

« Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour, la veille ou le lendemain ».

➤ Lois du Jeu Foot5 U18M :

Article 13 - Départage des équipes : En cas de départage, une séance de tirs au but en « mort subite » sera effectuée pour déterminer le vainqueur de la rencontre.

Article 10 - Coup Franc : Tous les coups francs sont directs. Les joueurs adverses doivent se trouver à une distance minimale de **5 mètres**.

Article 15 - Hors-Jeu : Il n'y a pas de hors-jeu.

Pour les autres articles des Lois du Jeu Foot5 U15 à Séniors : Se reporter à la circulaire.

➤ Pour les clubs responsables de centre :

L'organisation leur est confiée aux clubs ayant une structure **Foot5**.

Important : Les **feuilles de composition d'équipes, de plateau** et de **classements** seront retournés immédiatement via Footclubs sur FAL (se reporter à la procédure disponible sur le site internet du district).

Merci de votre compréhension.

Sportivement

Sébastien CORNUAULT

Conseiller Technique Départemental
Développement et Animations des Pratiques

